



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

universités

Question écrite n° 56236

Texte de la question

M. Georges Sarre attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur les difficultés rencontrées par les universités de lettres, langues et de sciences humaines et sociales. Les moyens insuffisants dont celles-ci disposent ont été dénoncés à nouveau lors de la troisième rencontre nationale des universités Lettres, Langues, Sciences humaines et sociales qui s'est tenue mercredi 5 décembre 2000 à Nancy. Ces difficultés concernent notamment les universités de Paris-I Panthéon-Sorbonne, de Paris-III - Sorbonne Nouvelle, de Nancy-II et Paul-Valéry de Montpellier. A titre d'exemple, le conseil d'administration de l'université de Paris-III, lors de sa séance du 15 décembre 2000, a refusé de voter le budget 2001 du fait de la position ministérielle concernant la création de postes supplémentaires LATOS et enseignants et du refus d'augmentation de la dotation globale de fonctionnement. Par ailleurs, les responsables de l'université Paul-Valéry de Montpellier, qui accueille 21 000 étudiants, ont fait ressortir que la dotation attribuée par le ministère de l'éducation nationale à cette faculté avait augmenté de 4 % alors que les frais de fonctionnement avaient enregistré une hausse de 30 % au cours de l'année 2000. A l'occasion d'une journée « fac morte », le personnel, les enseignants et les étudiants ont aussi fait entendre que le manque de surfaces, de locaux et de professeurs constituait une autre source de leurs difficultés. Cette situation préoccupante qui concerne de nombreuses universités de lettres, langues et sciences humaines et sociales appelle de la part du Gouvernement une intervention déterminée afin de donner de véritables moyens aux universités concernées qui n'ont pas vocation à rester à la traîne de l'enseignement supérieur. Ces moyens doivent en particulier leur permettre de répondre aux exigences actuelles en matière d'enseignement qui nécessitent le recours à des équipements informatiques et à des personnels qualifiés. Aussi il lui demande de prendre toutes les dispositions nécessaires pour que les dotations de ces universités soient revues à la hausse.

Texte de la réponse

Le système analytique de répartition des moyens (SAN REMO) est un système d'aide à la répartition, dans les établissements d'enseignement supérieur, des créations d'emplois de personnels enseignant, administratif et technique ainsi que des moyens de fonctionnement général. Ce système fait actuellement l'objet d'une réflexion visant à évaluer l'efficacité des critères utilisés par rapport aux besoins exprimés par les établissements, notamment ceux dispensant principalement des enseignements en sciences humaines et en lettres. Il ne constitue cependant pas le seul instrument de mesure des besoins des établissements et ne préjuge donc pas des moyens supplémentaires qui leur sont attribués, notamment par le biais de la politique contractuelle dont les engagements financiers atteignent la moitié des crédits de fonctionnement délégués aux établissements. En ce qui concerne les établissements cités, les moyens mis à leur disposition depuis plusieurs exercices budgétaires, au regard des normes actuelles de répartition, ne révèlent en aucun cas un traitement défavorable par rapport à l'ensemble des universités.

Données clés

Auteur : [M. Georges Sarre](#)

Circonscription : Paris (6^e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 56236

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 8 janvier 2001, page 145

Réponse publiée le : 16 avril 2001, page 2265